



Le premier chapitre de la « Liste rouge des champignons menacés de France » est paru !

Le projet d'une Liste rouge nationale des champignons est né avec le Programme national d'inventaire et de cartographie des Mycota français de Régis Courtecuisse il y a déjà trente ans. Il lui fallait une base de données nationales et des outils d'analyse, soutenue par l'expertise de la communauté mycologique, pour espérer le réaliser.

La Liste rouge est devenue le « fil rouge » de FongiFrance. Elle est issue d'un faisceau de projets avançant en parallèle, tous indispensables au résultat final :

- une base unique (FongiBase) incluant toutes les données disponibles et intégrables, vérifiées minutieusement, rapportées à des mailles de 2x2 km², et validées selon un protocole élaboré par AdoniF et qui doit être publié en 2024 ;
- un protocole d'évaluation adapté du protocole officiel de l'IUCN, élaboré de concert avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels du projet ;
- un référentiel taxinomique à jour et intégré au référentiel national TaxRef ;
- des noms français proposés pour chaque espèce listée par le « Comité des noms français de champignons » et intégrés à la base nationale du SINP ;
- des interfaces de consultation, de visualisation et d'expertise collective des données sur le portail FongiStats (accessibles aux experts du projet) ;
- des calculs géographiques et statistiques pour estimer les critères de menaces pour chaque espèce ;
- Une galerie de photographies et des descriptions sélectionnées pour faire connaître les espèces menacées ou quasi-menacées.

Le découpage du projet en « Chapitres » a été décidé en 2019, avec des thèmes à la fois écologiques et systématiques répondant à des enjeux environnementaux majeurs :

- Le chapitre 1 : « Champignons ectomycorhiziens forestiers : Bolets, Lactaires et Tricholomes », évalue les menaces sur la fonge des forêts par rapport à la gestion forestière et aux changements climatiques affectant les forêts, mais aussi celle des milieux boisés tourbeux et des microsylves alpines ou prairiales, souvent méconnues ;
- Le chapitre 2 : « Champignons saproxyliques : Polypores et Corticiés » vise des groupes souvent peu connus mais reflétant l'importance du bois mort comme réservoir de biodiversité et facteur de stabilité des écosystèmes forestiers ;
- Le chapitre 3 : « Champignons des prairies naturelles – communautés CHEDG » s'attachera aux Hygrophores, Entolomes, Géoglosses, Clavaires et autres champignons utilisés en bio-évaluation de la naturalité des milieux ouverts, et par extension de ces mêmes communautés lorsqu'elles apparaissent en sous-bois.

L'étape de pré-évaluation du « chapitre 1 » a été réalisée par AdoniF avec la participation de la Société Mycologique de France, la Fédération des Associations Mycologiques de l'Ouest, la Fédération Mycologique de l'Est, la Fédération Mycologique et Botanique

Dauphiné-Savoie, le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, le Conservatoire botanique national de Corse et Réserves Naturelles de France. Chaque expert a travaillé sur les interfaces de FongiStats pour prendre connaissance des données disponibles sur chaque espèce et proposer son évaluation ; puis les avis étaient discutés en réunion pour atteindre un consensus et préparer les arguments en soutien à ces propositions.

L'étape d'évaluation est réalisée par le Comité français de l'UICN et PatriNat. Quatre jours, en avril 2024, ont rassemblé au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris les représentants des deux organismes et le collège d'experts de la pré-évaluation, où chacune des propositions a été rediscutée jusqu'à la décision collective de classement et de critères de chaque espèce.

Document de synthèse de la Liste rouge :

<https://uicn.fr/wp-content/uploads/2024/04/liste-rouge-champignons-bolets-lactaires-tricholomes-de-france-metropolitaine.pdf>

Page de présentation de l'UICN :

<https://uicn.fr/liste-rouge-champignons-bolets-lactaires-tricholomes/>